



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Lieu historique national du Canada du

Chalet-et Maison-d'Invités- du-Lac Maligne

Énoncé de gestion

2020



2020

Le chalet et la maison des invités du lac Maligne

Lieu historique national du Canada

Énoncé de gestion

Approbation

Approuvé par :

Alan Fehr

2020 01 09

Alan Fehr
Directeur d'unité de gestion :
Unité de gestion de Jasper
Parcs Canada

Date

L'Agence Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. Le présent énoncé de gestion présente l'approche de gestion et les objectifs de Parcs Canada pour le lieu historique national du Canada du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne.

Le chalet et la maison d'invités du lac Maligne se trouvent à 47 km au sud-est de la ville de Jasper sur la rive nord du lac Maligne, grand lac alimenté par les glaciers et entouré de montagnes dans le parc national Jasper. Le lac, qui est le plus long lac naturel des Rocheuses canadiennes, a une importance culturelle et spirituelle pour les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le parc national Jasper. Il est considéré comme l'une des attractions touristiques les plus pittoresques du parc national Jasper depuis que Mary Schäffer, célèbre passionnée de la nature, publia un récit du temps qu'elle y passa en 1911. De nos jours, le lac Maligne continue d'attirer un grand nombre de touristes. C'est l'un des endroits les plus fréquentés du parc pour les excursions d'une journée, les randonnées dans l'arrière-pays et le camping.

Le chalet et la maison d'invités du Lac-Maligne ont été construits respectivement entre 1927 et 1941 et en 1935 par Fred Brewster, célèbre pourvoyeur et guide de Jasper, avec le soutien des Chemins de fer nationaux du Canada. Les deux bâtiments en rondins sont des exemples du style architectural rustique caractérisé par la construction en rondins écorcés, les toits en croupe et les détails en rondins exposés. On retrouve ce style rustique dans tous les parcs nationaux des montagnes, qu'il s'agisse de bâtiments récréatifs ou administratifs. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu un grand nombre de ces bâtiments pour leur architecture et leur importance historique.

Le lieu historique national illustre l'histoire et la création du parc national Jasper en tant qu'exemple des premiers lieux d'hébergement de touristes dans l'arrière-pays. Quand le chalet et la maison d'invités du lac Maligne ont été construits, le lac était un endroit isolé; pour s'y rendre, il fallait faire un voyage ardu en prenant des sentiers accidentés. Les pourvoyeurs de services équestres et les guides, comme Brewster et ses employés, y compris des Métis, jouèrent un rôle important dans le développement initial du parc national Jasper en fournissant l'approvisionnement, le transport et les connaissances à des touristes intrépides qui cherchaient à vivre une expérience authentique dans la nature. Le chalet et la maison d'invités sont aussi représentatifs d'une expansion générale du tourisme ferroviaire et de l'hébergement qui a eu lieu dans toutes les Rocheuses canadiennes pendant l'entre-deux-guerres.

Approche de gestion

Le lieu historique national du Canada du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne est géré dans le respect des politiques, des lois et des règlements du parc national Jasper.

Parcs Canada est propriétaire du terrain, ainsi que du chalet et de la maison d'invités du lac Maligne. Le titulaire actuel du permis d'occupation exploite un restaurant et des locaux pour des activités spéciales dans les bâtiments. Ces derniers et les terrains immédiatement adjacents (c.-à-d. l'empreinte du permis d'exploitation) sont compris dans les limites du lieu historique national, mais pas les trois structures les plus récentes qui desservent le chalet et la maison d'invités (bâtiments des toilettes et entrepôt).

Parcs Canada a stabilisé les fondations du chalet en 1980 et a effectué une stabilisation structurelle des deux bâtiments en 1994 laquelle comprenait des travaux sur les fondations, les rondins de seuil, les cheminées et les toits. En 2011, l'ancien locataire, Maligne Tours, a rénové le chalet et la maison d'invités. Le lieu historique national du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne a été désigné par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 2014. Malgré les changements apportés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments en raison de la stabilisation et des rénovations nécessaires, les bâtisses ont conservé l'intégrité originale et structurelle correspondant à la conception et au but premier.

Pour voir une carte, prière de consulter le site suivant : <http://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/ab/maligne/visit>.

Objectifs de gestion

- **Conservation des ressources culturelles** : L'Agence Parcs Canada protège les ressources culturelles situées dans ses lieux patrimoniaux, conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles et aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Il s'agit notamment de continuellement surveiller l'état des ressources

culturelles, consigner les interventions passées et futures au niveau du lieu, et communiquer avec les exploitants du lieu pour veiller à la protection de l'intégrité commémorative des structures.

- **Établissement de relations avec des partenaires locaux/régionaux** : Parcs Canada coopère avec le titulaire du permis d'occupation/l'exploitant pour s'assurer que la gestion et le fonctionnement du lieu, y compris l'interprétation, sont conformes au permis d'exploitation et au plan directeur du parc national du Canada Jasper.
- **Intendance** : L'intendance du lieu est guidée par un énoncé d'intégrité commémorative que Parcs Canada prépare avec la participation du titulaire du permis d'occupation et les parties intéressées.
- **Compréhension et appréciation du public** : Parcs Canada communique des messages du patrimoine et les raisons de la désignation du lieu historique national en surveillant et en entretenant la plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et en ligne au moyen du site Web du parc national Jasper.
- **Panneaux indicateurs** : Parcs Canada collabore avec le titulaire du permis d'occupation/l'exploitant pour veiller à ce que les panneaux d'accueil et les panneaux indicateurs soient compatibles, intégrés à la signalisation de Parcs Canada et conformes aux lignes directrices.

Liens

Lieu historique national du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne
<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/ab/maligne/info>

Politique sur la gestion des ressources culturelles
<https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/poli/princip>

Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada
<http://www.historicplaces.ca/fr/pages/standards-normes.aspx>

Plan directeur du parc national du Canada Jasper :
<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/ab/jasper/info/plan>

Pour en savoir plus sur l'énoncé de gestion ou sur le chalet et la maison d'invités du lac Maligne :

Parc national Jasper
 Parcs Canada
 C.P. 10
 Jasper (Alberta) Canada
 ToE 1Eo

Tél. : 780-852-6176, téléc. : 780-852-1865
 Courriel : pnj.jnp@canada.ca